Programme de Formation

PRAP 2S (sanitaire et social)

Organisation

Durée : 28 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Tout salarié/employé du secteur sanitaire et social

Objectifs pédagogiques

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Description

Connaître les risques liés à son activité ou à son métier

Analyser en détail sa situation de travail

Proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail

Mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans la structure

Adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Prérequis

Savoir communiquer en français (lu, écrit, parlé)

Modalités pédagogiques

Formateur qualifié, titulaire d'un certificat de de formateur en Prévention des Risques liés à L'activité Physique labélisé par l'INRS ou le service prévention de votre CRAM ou CARSAT.

Pédagogie active basée sur l'implication des participants,

Apports théoriques : ergonomie; anatomie, etc...

Exercices pratiques en situation de travail,

Films, Ressources documentaires INRS

Vidéo projecteur,

Diaporama Powerpoint,

Colonne vertébrale, vertèbres et 2 sièges à accoudoirs escamotables, 2 lits médicalisés, Soulève malade, 2 fauteuils roulants, 1 verticaliseur.

Organisation de la formation dans les locaux de l'entreprise impérativement,

La formation nécessite des déplacements sur les lieux de travail des participants ou des études sur les postes habituels des participants,

Moyens et supports pédagogiques

Salle de formation équipée et adaptée (hors visio)

Modalités d'évaluation et de suivi

Un certificat d'acteur PRAP 2S sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable ; celui-ci est valable 24 mois

Attestation de présence